

COMMISSION pour l'examen du projet de loi
adopté par la Chambre des députés, portant
approbation de la Convention complémentaire
de commerce, signée à Paris, le 15 janvier 1885
entre la France et la Birmanie. (N° 512, session
ordinaire 1885. — Nommée le 16 novembre 1885.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : DIETZ-MONNIN.
2^o — GUSTAVE DENIS.
3^o — BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE.
4^o — DONNOT.
5^o — TEISSERENC DE BORT.
6^o — GÉNÉRAL PÉLISSIER.
7^o — DAUPHINOT.
8^o — JOHN LEMOINNE.
9^o — DE MARCÈRE.



1

Séance Du 18 Nov^{bre} 1885

Sont présents. M. Geissereuc de Bost, Denis, Dauphinot,
Donnot, D. Harrière, 8^e Pelissier, John Lemoine,
Dietz Honning. M. Barthelémy d. Hilaire s'est excusé par lettre.

La Commission procède à la constitution de bureau.
M. Geissereuc de Bost est nommé président.

M. Dietz Honning, secrétaire & rapporteur.

Les membres rendent successivement compte de
l'opinion de leurs bureaux, où les nominations ont
eu lieu en général sans discussion.

Au nom de son bureau, M. D. Harrière demande que
M. le Ministre des Affaires étrangères soit entendu
pour indiquer dans quelle mesure on peut traiter
avec la Prusse, dans les conditions où elle se
trouve actuellement.

M. Dauphinot & Denis font observer que, à raison même
de ces événements, il y a une urgence toute particulière à
ratifier la convention, afin d'en faire respecter les principes
en cas d'un changement de régime dans ce pays.

Cel a été du moins ainsi exprimé par M. le Ministre.

Après un échange d'observations entre M. John Lemoine,
8^e Pelissier, D. Harrière & Denis sur les difficultés que
rencontrerait à ce point de vue un traité conclu aussi
rapidement, M. Dietz Honning fait remarquer que
nous ne sommes pas aussi désarmés à cet égard que
paraissent le croire les honorables triopinatés.

En effet l'ancien traité du 24 Janvier 1873 subsiste dans
son entier & avant de négocier avec l'ambassade Prussienne
sur les bases plus étendues que consacra la nouvelle
convention du 15 Janvier 1885, le gouvernement français
a demandé & obtenu que l'ancien acte serait mis en
exécution le 1^{er} Juin 1884.

2

Nous sommes donc à l'acte de la possession d'un
établissement diplomatique qui fonctionnera depuis plus
d'un an et dont le présent acte est que le complé-
ment sera. Il y a donc tout lieu d'espérer qu'un chan-
gement de régime en respectera les dispositions, de
même que lorsque nous avons établi notre protectorat
sur la Caucase, nous avons respecté les traités conclus
par le bey avec l'Angleterre et d'autres nations.

Plusieurs membres insistent néanmoins sur la
nécessité d'entendre M. le Ministre des affaires étrangères
et M. le Président est prié de vouloir bien lui demander
de se rendre à la Commission, qui sera convoquée
aux jours et heures qu'il désignera.

Invité par quelques membres de la Commission
à préparer un rapport pour traiter le dépôt des conclusions,
M. Dely-Moulin donne lecture du travail qu'il a
ébauché rapidement.

Ce rapport est adopté en principe, sauf à le modifier
dans certains passages suivant les communications
que fera M. le Ministre à la Commission.

La séance est levée à 3 heures et il est entendu
que la Commission se réunira le 21 que M. le Président
se sera mis d'accord avec M. le Ministre des affaires étrangères.

Le Secrétaire

Le Président

Dely-Moulin

Genève le 20
G

Séance du 20^e mars 1864

La Commission se réunit à 1 h^{1/2} pour entendre M.
le Ministre des affaires étrangères, qui insiste sur
l'urgence de faire approuver la convention, et propose
à cet effet d'indiquer le dépôt du rapport à la

Demande de Discussion immédiate

Séance du 24 Novembre 1885

La Commission se réunit à 2 h⁴⁵ au 1^{er} Bureau, sous la
présidence de M. Guérin de Bost.

Sont présents: M. Cresserand de Bost, Dely, Rouvier, Doucet,
D. Harrier, Gasthélony de Hilaire, J. Pelissier, Dauphinot,
John Lemoine.

M. le rapporteur donne lecture de son rapport, qui
est approuvé.

La séance est levée à 2 h^{1/2}

Le Secrétaire
Dely Rouvier

Le Président
Guérin de Bost